

INSCRIPTION ET ORGANISATION

Pour vous inscrire :

■ Pour les formations « Aide à l'installation », il faut être installé(e) (avoir un numéro de SIRET). À cet effet, pour valider votre prise en charge, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir la copie de votre attestation URSSAF de Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) + l'avis de situation INSEE + vous assurer que le nom du FIF PL figure bien comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) rattaché à votre activité sur votre attestation de versement URSSAF.

■ Pour la formation CPF « Conduire un projet de création de micro-entreprise », vous devez vous inscrire sur www.moncompteformation.gouv.fr.

■ Pour toutes les formations traditionnelles (sauf les formations de création d'entreprise libérale), vous devez être immatriculé(e), et à jour de vos cotisations URSSAF. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir la copie de votre attestation URSSAF de Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) pour valider votre prise en charge.

L'inscription ne sera définitive que sur présentation de ce document.

Inscription :

Le formulaire disponible via notre site internet doit être dûment complété. Votre inscription sera validée dès réception des documents administratifs à fournir (cf tableau ci-dessous).

Après l'inscription :

Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail.

Quelques jours avant la formation, sous réserve d'un nombre satisfaisant d'inscrits, vous recevrez par mail votre convocation qui comprend :

- le programme pédagogique,
- le règlement intérieur,
- un plan logistique pour les formations en présentiel,
- les détails techniques.

La MPL Grand Ouest - ORIFF PL Bretagne / Pays de la Loire ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session, dont vous serez informé(e) dans les meilleurs délais. Elle se réserve la possibilité d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants ou en cas de force majeure.

DÉSISTEMENT ET ABSENCE

Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone.

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante, au moins 6 jours avant : contact@mplgrandouest.org

En cas d'absence non signalée au moins 6 jours avant le début de la formation ou signalée tardivement (à moins de 6 jours), la MPL Grand Ouest se réserve le droit de facturer des frais d'annulation d'un montant de 50 euros, sauf en cas de force majeure (accident, hospitalisation, arrêt maladie, décès d'un proche). Un justificatif pourra vous être demandé.

HORAIRES DE FORMATIONS

- Demi-journée : 9h00 - 13h00 ou 13h00 - 17h00,
- Journée : 9h00- 17h00, avec une pause déjeuner.

FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Votre statut	Professionnels libéraux relevant du FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation)			Professionnels libéraux ne relevant pas du FIF-PL. (médecin, artiste, moniteur auto-école...)		Salariés (Hors Formations « Création et aide à l'installation ») dépendant d'un autre OPCO
	Formations transverses	Création et aide à l'installation		Formations transverses	Aide à l'installation	Formations transverses
Créateurs d'entreprise en libérale	Formations pour les créateurs <i>(voir notre site internet mplgrandouest.org)</i>	Atelier micro-entrepreneur 50 € <i>(financement personnel)</i>	CPF 1160 € pour 24h <i>(aller sur le site internet de mon compte formation)</i>	Financement personnel 150 € la journée : <i>au lieu de 250€</i> 75 € la demi-journée : <i>au lieu de 125€</i>	Parcours 5 jours 150 € par journée 75 € la demi-journée. <i>(financement personnel).</i>	200 € la journée de formation ou 100 € la demi-journée.
Professionnels libéraux installés	2 jours de formation susceptible d'être intégralement pris en charge et sans avance de frais de votre part à la MPL. *	Parcours 5 jours « Réussir la gestion de son activité en libéral »		250 € la journée de formation ou 125 € la demi-journée. **		/
Sur quel site, devez-vous récupérer les attestations à fournir ?	www.urssaf.fr Pour les micro-entrepreneurs : www.autoentrepreneur.urssaf.fr			www.urssaf.fr		Se renseigner auprès de votre Opérateur de Compétences (OPCO). La MPL Grand Ouest vous fournira un convention de formation, un programme et un devis nécessaire à la demande de prise en charge auprès de votre OPCO. Un financement personnel est également possible.

* Ces prises en charge ne viennent pas en déduction de vos droits individuels de formation à condition de nous fournir les documents nécessaires.

** Vous devez faire une demande de prise en charge à votre fonds de formation (soit auprès de l'AGEFICE, le FAF-PM, l'AFDAS ou le FAFCEA).